

Ateliers échanges par secteur



**CONSTRUISSONS ENSEMBLE
NOTRE PLUi**



LA LETTRE DU PLUi N°2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'édito du Président



Michel Augeix

Après un an de travail, durant lequel nous avons multiplié les rencontres avec les élus et la population, nous avons entamé la phase 2 de notre démarche à savoir la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, plus communément appelé PADD. Il est coutume d'affirmer que le PADD représente le volet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En tant que document central du PLUi, c'est effectivement lui qui va donner tout son sens aux orientations qui vont être prises et au document final qui sera rédigé. Il devra tenir compte de nos spécificités notamment et résoudre la difficile équation du parfait équilibre entre l'amélioration de notre impact environnemental et le maintien de nos activités économiques avec une réflexion approfondie sur l'urbanisation que nous souhaitons, tout en gardant la position de l'humain au centre de nos réflexions.

Une fois encore, je me permets d'insister sur la nécessité de mettre en place un vrai travail collaboratif ce qui est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nous allons avoir à intégrer les conséquences de la loi Climat et Résilience et notamment l'objectif annoncé de zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050. Si nous sommes tous d'accord pour admettre qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion raisonnée de l'espace, il est par contre incontestable que la notion d'étalement urbain ne puisse s'apprécier de la même manière à proximité d'une métropole ou d'une petite commune rurale.

C'est bien dans cet esprit que nous devons tous œuvrer de manière à ce que nos villages puissent encore avoir un développement harmonieux. Certes, il faut être conscient que cela ne sera pas simple à faire admettre à nos partenaires institutionnels, mais rien n'est impossible car on en a la volonté.

Pour accomplir ce travail, nous allons continuer la politique qui a été initiée dès le départ, à savoir une très large consultation de manière à pouvoir aboutir à un projet accepté et porté par tous.

VENDREDI 13 MAI

14h-16h30 / Salle des fêtes
FIRBEIX

JEUDI 12 MAI

9h30-12h / Salle de la Pépîte
JUMILHAC LE GRAND

JEUDI 12 MAI

14h-16h30 / Salle Audebert
NÉGRONDES

VENDREDI 13 MAI

9h30-12h / Salle du Parc
THIVIERS

Comment participer au PLUi ?

A chaque étape du projet.

REGISTRES

**RÉUNIONS
PUBLIQUES**

**ATELIERS
THÉMATIQUES**
pour co-construire
le document

SOIRÉES DÉBATS
pour aborder des sujets
de société à intégrer
dans le PLUi

**SUIVEZ
L'ACTUALITÉ
DU PLUi**

www.perigord-limousin.fr
Rubrique Projets et Réalisations

Dans chacune des communes et au siège de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, un registre est à votre disposition. Vous pouvez y faire part de vos propositions, vos observations ou de vos demandes.

Conception Service Communication CCPL - IPNS ne pas jeter sur la voie publique

PLUS D'INFOS

Communauté de Communes Périgord-Limousin
3 place de la République - 24800 THIVIERS

05 53 62 28 22
plui@perigord-limousin.fr

www.perigord-limousin.fr

La lettre du PLUi
N°2 - AVRIL 2022



Les défis auxquels doit répondre le PLUi

ENVIRONNEMENT

CONSTATS

- Une couverture forestière importante et un réseau hydrographique omniprésent
- Une ressource en eau particulièrement vulnérable, soumise aux pollutions humaines et au changement climatique
- Une biodiversité d'une grande richesse mais aussi d'une grande fragilité
- Risques naturels et technologiques nombreux (radon, argiles, inondation, incendie...)

DEFIS

- Prendre en compte les objectifs du Plan Climat (PCAET) de la Communauté de communes
- Restaurer la qualité des ressources et des milieux (eaux, sols, forêt...)
- Préserver le réseau écologique du territoire en privilégiant une agriculture, une sylviculture et une urbanisation respectueuses des équilibres écologiques et adaptables au changement climatique
- Préserver et promouvoir la biodiversité ordinaire
- Eloigner les lieux de vie des lieux d'activités nuisantes et/ou polluantes

CADRE DE VIE

CONSTATS

- Un cadre de vie rural et authentique très attractif
- Un patrimoine bâti remarquable (20 monuments historiques, 1 site patrimonial inscrit, 4 sites inscrits)
- Un petit patrimoine très diversifié et disséminé sur l'ensemble du territoire
- Un attachement à l'architecture traditionnelle comme porteuse de l'identité du territoire
- La route nationale 21 comme colonne vertébrale du territoire

DEFIS

- Préserver le cadre de vie naturel du territoire
- Faire de la RN 21 une « vitrine » des atouts du territoire, incitant à découvrir l'ensemble des patrimoines
- Requalifier les centres-bourgs (végétalisation, mise en valeur du patrimoine...) notamment au niveau des traverses
- Restructurer certains quartiers pour améliorer le cadre de vie et adapter le bâti aux usages d'aujourd'hui et de demain

HABITAT / VIE LOCALE / MOBILITÉ

CONSTATS

- Un territoire sous l'influence de pôles extérieurs, induisant plusieurs bassins de vie
- Un territoire attractif auprès de ménages aux profils variés, mais une population en baisse et vieillissante
- Une offre immobilière parfois en décalage avec les besoins
- Une vacance résidentielle importante malgré sa stabilisation récente
- Un territoire relativement bien équipé (enfance/jeunesse, santé/social) mais un maillage parfois déséquilibré (culture/sport/loisirs)

DEFIS

- Dynamiser les bourgs par un réinvestissement des logements vacants et une reconquête du parc ancien
- Développer l'offre locative conventionnée ou non
- Améliorer l'accueil des différents profils de population
- Engager une réflexion sur les déplacements

ECONOMIE

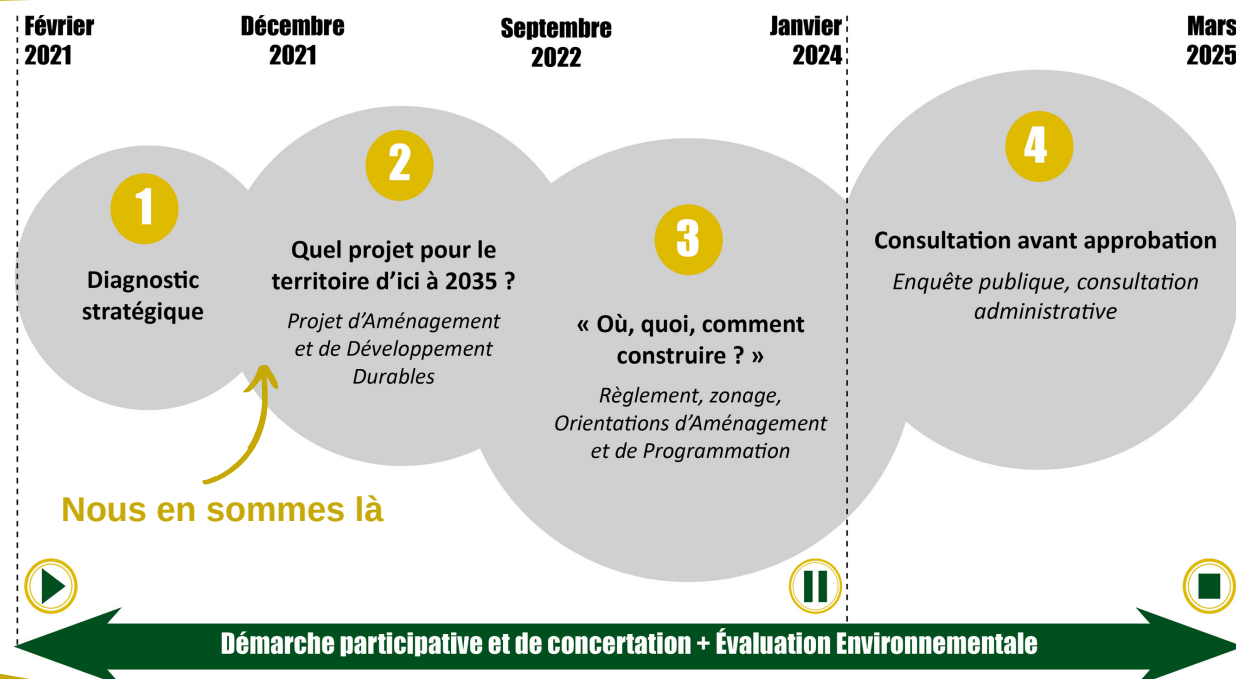
CONSTATS

- Une économie diffuse sur le territoire et diversifiée :
 - Une agriculture de qualité mais en mutation
 - Une sylviculture et filière bois active (scieries...)
 - Une offre commerciale et de services adaptée
 - Un artisanat local
 - Un tissu industriel conséquent mais en déprise
 - La présence des carrières
 - Le tourisme
- Une politique de développement économique active menée par la Communauté de communes
- Une offre d'accueil structurée autour des zones d'activités situées le long de la RN 21

DEFIS

- Assurer une mutation qualitative de l'agriculture locale
- Développer une filière bois durable
- Faire du tourisme une filière économique à part entière
- Accompagner la reconversion des carrières

Le calendrier



Habitants, participez à l'élaboration du PADD*

*Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Qu'est ce que le PADD ?

Le PADD est la pièce maîtresse du PLUi. Il fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 – 15 années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. C'est ce PADD, ou en d'autres termes le projet de territoire, qui sera ensuite traduit dans les autres pièces du PLUi (zonage, règlement, orientations d'aménagement).

PARTICIPEZ AUX ATELIERS-ÉCHANGES POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE

Comme lors du diagnostic, la Communauté de Communes souhaite réfléchir avec vous. Ces ateliers sont ouverts à tous. Il s'agit désormais de travailler ensemble afin d'élaborer la trame du PADD. L'objectif est de permettre d'échanger sur son ressenti et son expérience vécue sur le territoire pour esquisser des pistes de solutions répondant aux enjeux à relever. Les ateliers, d'une demi-journée, se déroulent sous forme de débats en tables rondes suivis de mise en commun des conclusions.

Programme page suivante